

# CONTRAT DE RURALITE AMBERT LIVRADOIS FOREZ



Ambert Livradois Forez  
15, avenue du 11 novembre - BP 71  
63600 AMBERT  
Correspondance pour le suivi du contrat de ruralité  
Syndicat mixte du Parc-Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT  
04 73 95 57 57 - [e.grille@parc-livradois-forez.org](mailto:e.grille@parc-livradois-forez.org)







COMMUNAUTE DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRADOIS-FOREZ

Contrat de ruralité pour le territoire Ambert Livradois Forez

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le préfet du Puy-de-Dôme

et

(ou) **L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre** d'Ambert Livradois-Forez, représenté par .....,

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

et

**Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme** représenté par Jean-Yces GOUTTEBEL, Président

**Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez** représenté par Tony BERNARD, Président

La **Caisse des Dépôts et des Consignations**, représentée par Philippe JUSSERAND, Directeur Régional

Ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.



Préambule.....	4
I) Présentation générale du territoire .....	5
A. Le territoire du contrat .....	5
B. Les enjeux du territoire au regard des 6 thématiques composant le contrat de ruralité... 9	
C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité .....	18
1.C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités ( <i>déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental</i> ) .....	18
1.C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental) .....	24
1.C.3. Le schéma d'accessibilité aux services du Puy-de-Dôme en cours d'élaboration 24	
1.C.4. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité .....	25
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel .....	29
A. Objectif et plan d'actions pour la thématique Accès aux services et aux soins .....	31
B. Objectif et plan d'actions pour la thématique revitalisation des bourgs-centres .....	32
C. Objectif et plan d'actions pour la thématique Attractivité du territoire .....	33
D. Objectif et plan d'actions pour la thématique Mobilités .....	34
E. Objectif et plan d'actions pour la thématique Transition écologique.....	35
F. Objectif et plan d'actions pour la thématique Cohésion sociale .....	36
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat .....	37
A. La gouvernance .....	37
B. L'ingénierie mobilisée .....	37
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	37
D. Engagement de partenariat de la Caisse des dépôts et Consignations.....	38
E. Engagement de partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.....	39
IV) Le suivi et l'évaluation .....	39
V) La durée du contrat.....	39
VI) Modification du contrat.....	39



## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du (des) département(s) et de la région.

*La Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 7 Communautés de communes bénéficie déjà d'une grande expérience de coopération, au sein de l'arrondissement d'Ambert, au regard par exemple du SIVOM qui gère par délégation les compétences suivantes :*

- *La collecte et le traitement des déchets*
- *Contrat territorial Dore Amont*
- *Aide à la scolarité*
- *Accompagnement à la scolarité et à la parentalité dans les collèges du territoire du SIVOM*
- *Services aux communes dont formation des secrétaires de mairie, e-procédure, ...*
- *Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
- *Petit patrimoine*

*La Communauté de communes est également membre du syndicat mixte du parc Livradois-Forez, en particulier au sein des formations Pays Vallée de la Dore et SCoT Livradois-Forez.*

*La parution de la circulaire en faveur du contrat de ruralité en juin 2016 a retenu l'attention des élus et des partenaires. Fort de leur coopération et d'un projet de territoire revisité, notamment dans la construction de la nouvelle communauté de communes, il est apparu évident de rédiger un contrat de ruralité, avec l'appui du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez et de l'Etat.*





### Un territoire de moyenne montagne

Le territoire est situé à l'extrême sud-est du Puy de Dôme, au cœur de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, et entretient des relations privilégiées avec les départements limitrophes de la Loire et la Haute-Loire.

Il est constitué de plusieurs entités physiques :

- Les Monts du Livradois à l'ouest,
- Les Monts du Forez et la vallée de l'Ance à l'est,
- Au centre la plaine du Livradois où s'écoule la Dore.

Le relief est composé de moyenne montagne avec une vallée centrale, la vallée de la Dore. Celle-ci est l'artère principale du territoire où se trouve l'axe de communication majeur.

Deux axes routiers (RD 906 ET 996) structurent le territoire du nord au sud et d'est en ouest. Eloigné des axes autoroutiers, le territoire bénéficie néanmoins d'une bonne accessibilité et cette situation a permis de renforcer le pôle structurant qu'est la ville d'Ambert.

Les réseaux de transports publics (Transdômes et TER) assurent des liaisons en bus notamment avec Clermont-Ferrand, mais les temps de parcours, tout comme les horaires, sont peu attractifs et témoignent d'une certaine dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle.

### Un territoire rural de faible densité, structuré autour d'un maillage de bourgs-centre et d'Ambert

Le territoire est composé de 58 communes, sur la partie sud-est du département du Puy-de-Dôme. Il s'organise particulièrement autour de la ville d'Ambert (6 000 hab.), sous-préfecture et dotée des principaux équipements et services aux personnes. Les anciens chefs-lieux de canton (Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Germain l'Herm, Cunlhat, Olliergues, Arlanc, Viverols et Saint-Anthème), ainsi que les bourgs-centres de Vertolaye, Marsac en Livradois, Fournols, Saillant et Viverols participent très largement à la structuration du territoire et à la présence des principaux services aux personnes.

Tous les chefs-lieux structurants ont ainsi développé un double jeu de relations, avec Ambert d'une part, et d'autre part vers les villes et agglomérations extérieures comme St Etienne, Clermont-Ferrand, Thiers, Issoire, Montbrison et Le Puy.

La territoire compte près de 28 000 habitants, et sa densité est de 22 hab./km<sup>2</sup>. L'évolution démographique témoigne d'une stabilité depuis 1999, avec un solde naturel très fragile, et un solde apparent<sup>1</sup> de 0.3% qui tend à compenser le solde naturel.

A l'image des territoires ruraux, sa population est vieillissante, avec 25% de la population âgée de plus de 65 ans, et qui interroge d'autant plus sur le niveau de service à apporter.

---

<sup>1</sup> Le **solde apparent** des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

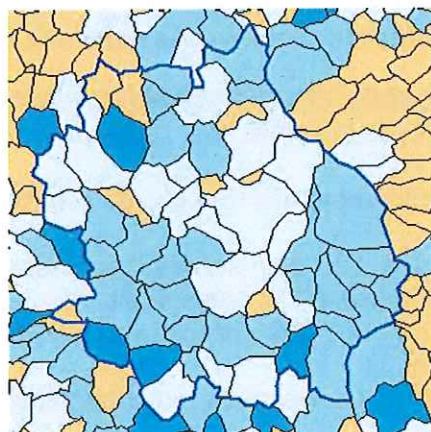


Taux d'évolution annuel moyen 2007 - 2012

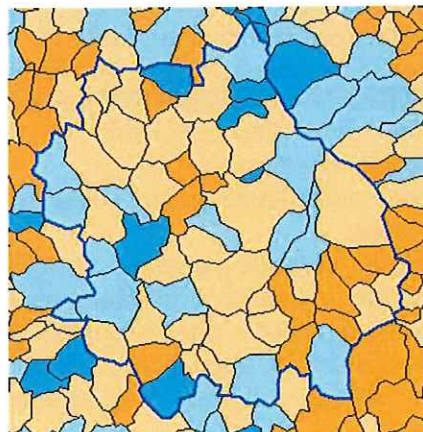
Taux d'évolution annuel moyen 2007 - 2012

dû au solde naturel

dû au solde apparent



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2016  
Territoire : -0.7 % ; Zone de comparaison : 0.5 %



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2016  
Territoire : 0.3 % ; Zone de comparaison : 0.3 %

Zone de comparaison : Auvergne – Rhône - Alpes

### Un territoire où l'activité économique a su s'adapter aux crises et aux défis de la géographie

Avec près de 10 700 actifs en emploi, l'activité économique est encore très marquée par la présence de l'industrie, à l'image des entreprises renommées dans les secteurs d'activités de la tresse et la présence de l'entreprise du groupe Sanofi à Vertolaye, pour près de 800 emplois.

Les activités sont très diversifiées dans le bassin et depuis les dix dernières années, l'évolution des entreprises a marqué le renforcement de leur véritable dimension industrielle, et ce dans 3 domaines :

- en volume de production,
- par l'étoffement de leur encadrement,
- par leur dimension internationale.

Les services sont aussi une source importante d'emplois, avec une forte activité de services à la personne et présence des services de santé, à titre d'exemple l'hôpital d'Ambert qui compte près de 600 emplois.

L'activité agricole et sylvicole est encore très présente, avec près de 40% des établissements actifs, la plus forte part, devant les commerces-services et administration.

Le bassin d'emploi se caractérise par un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne départementale, à l'exception du taux de chômage des jeunes.

### Un territoire de résidence où il fait bon vivre

Si la part des résidences secondaires est élevée, elle ne doit pas masquer le phénomène de fixations des populations. Les récentes politiques d'habitat ont contribué à accompagner le parcours résidentiel, notamment en faveur de la lutte contre la vacance et la réhabilitation de logements locatifs. L'offre de services aux personnes riche et diversifiée (éducation, culture, sports, loisirs, commerce, services publics, santé, ...) contribue à l'attractivité du territoire même si certaines communes sont un peu plus éloignées de l'offre.



L'ensemble de ces éléments de diagnostic ont permis de fixer 3 axes majeurs, dans le cadre d'une charte de territoire, adoptée en début d'année 2016 par les 7 communautés de communes appelées à fusionner et qui constitue le projet politique cadre :

• **Axe 1 - Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle**

- Santé : offrir des conditions de soins de qualité et adaptées sur l'ensemble du territoire. Projets de santé.
- Service administratif et lien social : maillage du territoire par des maisons de services au public.
- Politique enfance-jeunesse : maillage du territoire par des services enfance - jeunesse (animations, ludothèques, maisons de l'enfance, RAM, crèches, ALSH...).
- Le « bien vieillir » sur l'ensemble du territoire : maillage des services aux seniors (aide à domicile, animations, hébergements adaptés...).
- Une politique culturelle riche et variée (animations et équipements, programmation, réseau).
- Conforter le cadre de vie (environnement, patrimoine...).
- Construire une politique commune en matière d'urbanisme, d'application du droit des sols et d'habitat.
- Développer le numérique et ses applications sur le territoire.

• **Axe 2 - S'appuyer sur les ressources locales pour développer une économie durable au cœur du PNR Livradois-Forez**

- Une politique économique volontariste : accompagner les entreprises et les porteurs de projets créateurs d'emplois.
- Concevoir la politique touristique du territoire et la mettre en oeuvre.
- Mobiliser la « ressource bois » et créer de la valeur ajoutée localement.
- Conforter une agriculture de montagne de qualité.
- Produire de l'énergie localement et oeuvrer à la baisse de consommation énergétique.

• **Axe 3 - Le territoire d'Ambert-Livradois-Forez ouvert sur la grande région et proche de ses communes**

- Ville Campagne : un territoire solidaire. Complémentarités, solidarités urbain/rural : renforcer les centralités d'Ambert pour certains équipements et étendre les services à l'ensemble du territoire.
- Auvergne-Rhône-Alpes : un territoire ouvert sur la grande région. Travailler les problématiques aux échelles pertinentes en développant les liens avec les bassins de vie proches. Innover dans un territoire réactif.
- Un territoire proche de ses habitants. Développer les liens avec les forces vives du territoire (entreprises, associations, citoyens...). Favoriser et développer la mobilité au sein du territoire. Etre ouvert et accessible aux demandes des habitants.
- Un territoire riche de ses 58 communes. Créer un lien étroit au sein du bloc local. Renforcer la mutualisation.





## B. Les enjeux du territoire au regard des 6 thématiques composant le contrat de ruralité

ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET AUX SOINS	ENJEUX STRATEGIQUES
<p><b>Atouts</b></p> <p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux d'équipements sportifs satisfaisant</li> <li>• Présence de Maisons de services ou en cours de labélisation</li> <li>• Un maillage postal satisfaisant et un contrat de présence postale</li> </ul> <p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat Local de Santé signé en 2012 autour de 5 orientations dont la prévention, l'accès aux soins primaires, la prise en charge du vieillissement de la population, l'offre ambulatoire et la prise en charge des addictions</li> <li>• Présence d'un Centre Hospitalier à Ambert</li> <li>• Présence d'établissements et de structures d'accueil des personnes âgées et de lits : un CLIC qui pilote notamment une MAIA, des services d'aides à domicile, ....</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La future politique régionale de santé et la mise en place des CLS</li> <li>• 2 projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres projets immobiliers visant à attirer et accueillir des professionnels de santé</li> </ul> <p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma départemental d'accessibilité aux services en cours d'élaboration par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de services en direction des jeunes et familles un peu plus faible, notamment en termes d'accessibilité</li> <li>• Vieillessement de la population qui a pour conséquences la perte d'autonomie et des difficultés d'accès aux services</li> </ul> <p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démographie médicale préoccupante avec 21 médecins généralistes en exercice mais dont 9 ont plus de 55 ans, et parmi eux 5 ont plus de 65 ans (densité de 6.6 pour 10 000 habitants, 8.7 pour le département du PDD)</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vieillissement de la population menace la capacité des bourgs et villages de conserver les services et équipements aux populations (écoles, postes, médecins, ....)</li> <li>• Le développement des usages numériques implique l'adaptation des services publics (adaptation du service universel de la Poste, contrat de présence postale qui arrive à échéance)</li> </ul>
<p>• Mailler le territoire par la présence ou labélisation de MSAP</p> <p>• Maintenir la présence postale en développant les partenariats et en assurant un maillage territorial</p> <p>• Favoriser le maintien et l'accueil de nouveaux professionnels de santé, équipe de soins primaires ou spécialistes</p> <p>• Renforcer l'offre hospitalière et maintenir l'activité de l'hôpital, y compris en relation avec les professionnels de ville</p> <p>• Proposer des services innovants et adaptés aux parcours de vie, notamment pour le vieillissement de la population</p>	



REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE	ENJEUX STRATEGIQUES
<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Expérience et implication du territoire dans le programme Centre-Bourg depuis 2012</li><li>• Une démarche d'accompagnement de toutes les communes avec l'atelier d'urbanisme du Parc Livradois Forez</li><li>• Des partenariats très engagés entre collectivités, EPF SMAF et bailleurs sociaux</li><li>• Animation de la politique de l'habitat en direction des privés avec un « éco-ambassadeur »</li><li>• Etude stratégique commerce et artisanat en cours dont le diagnostic préconise le renforcement des centralités, et du pôle d'Ambert</li></ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cartographie et stratégie d'intervention sur les commerces</li><li>• Elaboration en cours du SCOT</li><li>• De nouvelles façons d'habiter pour de nouveaux flux et donc de nouveaux commerces</li><li>• Renforcement du rôle des EPCI dans la politique sociale du logement dans le cadre du PDALHPD</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer le pôle d'Ambert et maintenir un niveau de polarité sur les centres-bourgs</li><li>• Soutenir des actions d'urbanisme la fois pour les dynamiques commerciales et les nouvelles formes de centre-bourg, favorisant le « vivre-ensemble »</li><li>• Proposer des logements de qualité et répondant aux nouvelles attentes dans les centres-bourgs</li><li>• Lutter contre la vacance et privilégier la réhabilitation de logements dans les bourgs-centres</li><li>• Mettre en place de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges, à l'image des tiers-lieux</li></ul>
<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les formes urbaines caractéristiques du territoire ont tendance à être banalisées par l'émergence de paysages « contemporains »</li><li>• Le parc privé de résidences principales est ancien et peu adapté aux besoins des populations</li><li>• Absence d'outils financiers incitatifs dédiés à la redynamisation des centres-bourgs</li></ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le territoire connaît une augmentation du nombre de ménages caractérisée par des personnes seules et âgées. La mise en cohérence de l'offre de logements doit donc être envisagée.</li><li>• Vacance et abandon de logements situés en centre-bourg</li></ul>	





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRAUDOIS-FOREZ

## ENJEUX STRATEGIQUES

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ECONOMIE, NUMERIQUE, TELEPHONIE MOBILE, TOURISME, ...)

Atouts	Faiblesses	
<p><i>Développement économique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle d'emplois d'Ambert, avec notamment la filière de la tresse et la présence de grands groupes spécialisés – 16 700 actifs dont 64% sont en activité</li> <li>• Présence de SANOFI à Vertolaye (près de 800 emplois)</li> <li>• Taux de chômage inférieur à la moyenne départementale (11%), grâce à la présence d'entreprises qui ont su s'adapter à la situation du territoire</li> <li>• Existence de l'association « Travailler et Vivre en Livradois Forez » qui regroupe des dirigeants d'entreprises et fait la promotion du territoire et de l'emploi</li> <li>• Existence du réseau Cap Actif qui favorise la reprise et création d'activités</li> <li>• Mise en place de la plate-forme « cité-commerce »</li> </ul> <p><i>Tourisme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire intégré dans le PNR Livradois Forez et dynamique de la Maison du Tourisme</li> <li>• Potentiel touristique important (tourisme de nature, patrimonial, ...)</li> <li>• Attractivité historique sur le bassin de la Loire avec les Monts du Forez porte d'entrée sur le territoire</li> </ul> <p><i>Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte part des établissements agricoles</li> <li>• Territoire intégré dans le réseau agricole qui accompagne les transmissions/reprises/créations</li> <li>• Forte présence de producteurs locaux et présence d'un magasin de producteur à Ambert le Local</li> </ul> <p><i>Filière forêt – bois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte forestière intercommunale depuis 2012</li> <li>• Une filière dynamique et un pôle d'emplois</li> </ul>	<p><i>Développement économique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité du territoire dû aux mutations économiques et du fait d'un tissu industriel peu diversifié en dehors de la filière d'excellence des métiers de la tresse</li> <li>• Taux de chômage supérieur à la moyenne départementale chez les jeunes</li> </ul> <p><i>Tourisme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré les résultats positifs de la nouvelle organisation, l'offre touristique doit s'adapter à de nouvelles pratiques</li> </ul> <p><i>Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La population agricole est vieillissante. Il s'agit désormais de favoriser les installations hors cadre familiale et d'assurer un avenir aux exploitations agricoles existantes</li> </ul> <p><i>Offre de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre de formation est un des points faibles du territoire, sans établissement d'enseignement supérieur</li> </ul> <p><i>Numérique et téléphonie mobile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une attractivité numérique partielle et dépendante des plans nationaux et régionaux des déploiements des infrastructures</li> </ul> <p><i>Filière forêt – bois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des professionnels de la filière peu structurés</li> <li>• Un manque de communication et de reconnaissance</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du numérique un levier de développement du territoire (développement du e-commerce, e-santé, e-éducation)</li> <li>• Favoriser l'économie locale et les circuits courts</li> <li>• Poursuivre la construction d'une identité touristique, et notamment autour du tourisme de nature et patrimonial</li> <li>• Renforcer les portes d'entrées touristiques à proximité du bassin ligérien</li> <li>• Accompagner la médiation numérique / la formation du grand public</li> <li>• Valoriser les offres de formation autour des métiers de la filière bois</li> </ul>



**Opportunités**

*Développement économique*

- Création de nouvelles conditions d'accueil des entreprises (réseau de communication satisfaisant, offre numérique en faveur des entreprises, zones d'activités...) dans le cadre de la nouvelle communauté de communes

*Tourisme*

- Organisation touristique notamment avec la mise en cohérence des bureaux d'informations touristiques et la mise en place d'outils numériques
- Un territoire touristique aux portes de la Loire

*Agriculture*

- L'abattoir d'Ambert constitue une opportunité pour la création de valeur ajoutée locale et favoriser ainsi les circuits courts de qualité

*Numérique*

- L'acquisition d'une culture numérique commune
- Stratégie nationale et régionale en faveur du numérique et de la téléphonie mobile
- L'équipement numérique des écoles, comme un facteur d'attractivité et de réduction des inégalités
- Concertation régionale pour identifier les zones blanches prioritaires

*Filière forêt – bois*

- La dynamique autour de la filière forêt-bois dans le cadre de la charte forestière

**Menaces**

*Développement économique*

- Vieillesse des artisans et chefs d'entreprises
- Le vieillissement accentué de la population, menace le renouvellement des savoir-faire locaux

*Agriculture*

- Le vieillissement des agriculteurs

*Offre de formation*

- Le niveau de formation reste bas, ce qui favorise le départ des jeunes de 15-25 ans du territoire
- Difficultés à recruter des apprentis sur le territoire, y compris dans les centres de formation ce qui pourrait générer leur fermeture

*Filière forêt – bois*

- Les difficultés de reprise des scieries
- Un manque d'attractivité des métiers de la filière forêt bois

- Réaliser un diagnostic approfondi sur le territoire en matière de couverture mobile et de haut-débit pour identifier les « vides »
- Recenser les zones prioritaires dans le cadre d'une concertation collective et identifier un programme d'investissement prioritaire





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRAUDOIS-FOREZ

## MOBILITES

### Atouts

- Deux axes structurants (RD 906 et RD 996)
- Qualité des axes routiers
- Maintien de la ligne de chemin de fer par le syndicat mixte ferroviaire du Livradois Forez
- Présence de transports collectifs publics

### Opportunités

- Redéfinition du périmètre de transports urbains de Thiers aux portes du territoire
- Renforcement de l'axe est-ouest
- Expérimentation sur diverses formes de mobilité et l'émergence de nouvelles mobilités en territoire rural

### Faiblesses

- Éloignement de certains axes routiers notamment autoroutiers
- Morphologie du territoire qui accentue les difficultés de déplacement
- Pénurie croissante de transports publics en termes de desserte territoriale, horaire et organisationnel

### Menaces

- L'absence d'investissements pérennes sur la voie ferrée conduirait à sa fermeture
- Désengagement progressif du département sur le Bus des Montagnes
- La faible densité peut rendre difficile le développement de nouvelles opportunités de mobilité

## ENJEUX STRATEGIQUES

- Maintenir l'axe ferroviaire le long de la vallée de la Dore
- Encourager les coopérations avec les territoires voisins, et notamment dans le cadre des assises de la mobilité du bassin thiernois, pour favoriser l'intermodalité des modes de déplacements
- Favoriser la pratique des nouveaux modes de déplacements (covoiturage organisé et spontané, développement des PDIE, ...)



TRANSITION ECOLOGIQUE

ENJEUX STRATEGIQUES

**Atouts**

*Transition écologique*

- Territoire intégré dans un PNR dont la charte a été renouvelée en 2012
- Maillage de site et d'outils de gestion pour la préservation de la biodiversité (SAGE, contrat territorial, Site Natura 2000, ...)
- Charte forestière à l'échelle de l'arrondissement
- Trame verte et bleue identifiée sur le territoire

*Transition énergétique*

- Une implication forte des collectivités dans la réhabilitation énergétique des bâtiments y compris auprès des habitants avec un ambassadeur de l'efficacité énergétique partagé
- Une partie du territoire labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (Haut-Livradois)
- Politique de valorisation des déchets et de l'économie circulaire (Récup'art, Ressourcerie de St Amant)

**Opportunités**

*Transition énergétique*

- Signature de la convention TEPCV par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez
- Elaboration d'une candidature TEPCV à l'échelle de la communauté de communes
- Transports des déchets via le fret ferroviaire

**Faiblesses**

*Transition énergétique*

- Une complexité des acteurs de la filière bois qui nuit à l'organisation structurée de la filière
- Faible potentiel de développement des énergies renouvelables

**Menaces**

*Transition énergétique*

- « Densité » de la rénovation énergétique
- Fragilité de la gestion des réseaux de chaleur

- Préserver la richesse environnementale, notamment en réduisant l'impact des pollutions diverses
- Poursuivre la dynamique du territoire autour de la rénovation énergétique
- Accompagner la mise en place d'un PCAET à l'échelle de la communauté de communes
- Devenir un territoire d'excellence en matière de ressources énergétiques et de diminution de la consommation des énergies





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRAUDOIS-FOREZ

ENJEUX STRATEGIQUES	COHESION SOCIALE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et valoriser l'offre culturelle, sportive, et associative, avec les spécificités du territoire</li> <li>• Favoriser le maintien des populations et donner des conditions d'accueil favorables</li> <li>• Proposer des services adaptés aux parcours de vie</li> <li>• Encourager le télé-travail comme facteur de cohésion sociale</li> </ul>	<p><b>Atouts</b></p> <p><i>Accueil de nouvelles populations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de jeunes retraités « consommateurs » d'activités culturelles, éducatives, sportives, mais aussi créateurs de nouveaux liens</li> </ul> <p><i>Offre culturelle et de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu associatif très diversifié et attractif</li> <li>• Une politique culturelle qui irrigue le territoire avec le centre culturel Le Bief et des réseaux dont Ciné Parc, SIAMU et ABLF</li> <li>• Programmation culturelle « itinérante » par le Centre Culturel Le Bief et proposition d'atelier avec la Manufacture d'Image, projet culturel fédérateur</li> <li>• Mise en réseaux des bibliothèques du territoire et politique autour de la lecture publique</li> <li>• Maillage de salles multi-activités important qui favorise le lien social</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <p><i>Développement d'une économie résidentielle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes seniors qui arrivent sur le territoire souhaitent de nouveau services pour demain : infrastructures spécifiques, services de maintien à domicile, ... qui sont également une source d'activité sur le territoire</li> </ul> <p><i>Offre culturelle et de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec l'attractivité touristique du territoire, l'offre culturelle doit être confortée ainsi que l'offre sportive de loisirs.</li> <li>• Projet d'aménagement d'une salle culturelle à Ambert</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <p><i>Offre culturelle et de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une salle de spectacle dédiée</li> <li>• Paupérisation de la population</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <p><i>Vieillessement de la population</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement des personnes âgées (géographique, social, ...)</li> </ul> <p><i>Offre culturelle et de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres souvent « gérées » par des bénévoles qui « vieillissent »</li> </ul>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRADOIS-FOREZ

## Synthèse de l'AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une position géostratégique au cœur de la région Auvergne Rhône Alpes</li> <li>• Un espace industriel qui compte en Auvergne (26,3% de l'emploi total)</li> <li>• Un environnement naturel et des richesses patrimoniales exceptionnelles reconnus par le classement de l'ensemble du territoire en Parc naturel régional</li> <li>• Un réseau d'accompagnement des porteurs de projets (Cap Actif) opérationnel depuis quinze ans porteur d'une politique d'accueil facilitateur pour les nouveaux arrivants</li> <li>• Elaboration en cours d'un SCOT à l'échelle des arrondissements de Thiers et Ambert</li> <li>• Maillage territorial fin en petites villes et bourgs structurants qui en fait un espace partout habité</li> <li>• Un tissu associatif riche et en réseau au service du lien social</li> <li>• Présence des équipements de services à la population globalement satisfaisante notamment dans les centres-bourgs</li> <li>• Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la Mission Locale</li> <li>• Travail en réseau des professionnels de santé, contrat local de santé, action sur le vieillissement</li> <li>• Présence d'acteurs touristiques et offre touristique orientée « tourisme durable » et « tourisme nature »</li> <li>• Territoire d'opportunité pour l'installation agricole</li> <li>• Tissu agroalimentaire structuré</li> <li>• Ressource forestière abondante, productive et variée, un réseau encore dense d'entreprises de la filière bois, un centre de formation aux métiers de la scierie...</li> <li>• Mise en œuvre d'une Charte forestière à l'échelle de l'arrondissement depuis 2012</li> <li>• Existence de services particuliers : mobiplus, Bus des montagnes, offre de transport à la demande à l'échelle des EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dynamiques démographiques fragiles (vieillesse de la population, départ des jeunes, ...)</li> <li>• Eloignement des pôles urbains</li> <li>• Qualité de l'urbanisme peu satisfaisante particulièrement dans des centres-bourgs dévitalisés</li> <li>• Image du territoire insuffisamment attractive pour le développement économique, touristique et l'accueil de nouvelles populations notamment jeunes et qualifiées</li> <li>• Précarité des emplois féminins (chômage, temps partiel)</li> <li>• Faiblesse des infrastructures actuelles (internet très haut débit, téléphonie mobile, etc.)</li> <li>• Fragilité de l'offre de soins primaire</li> <li>• Manque de connaissance des besoins de la population et notamment des nouveaux arrivants (pas de centralisation des données existantes)</li> <li>• Offre de transport peu adaptée face à une utilisation quasi-exclusive de la voiture,</li> <li>• Une économie dépendante des mutations économiques en cours</li> <li>• Population agricole âgée-des exploitations difficiles à transmettre - des revenus agricoles faibles</li> <li>• Valorisation encore insuffisante des produits locaux</li> <li>• Mauvaise image des métiers du bois et problèmes de main d'œuvre dans les scieries (manque d'apprentis...)</li> </ul>





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRAUDOIS-FOREZ

## OPPORTUNITES

- Territoire trait d'union entre Auvergne et Rhône-Alpes
- Développement de la Silver économie en lien avec le vieillissement de la population
- La richesse des patrimoines peut fédérer des dynamiques à la fois économiques, urbaines, culturelles, touristiques et sociales
- Nouvelles attentes des consommateurs : consommation responsables, consommation de proximité (commerces, artisanat) et nouvelles pratiques (SEL, AMAP...)
- Valorisation des ressources (productions agricoles, filière bois, tourisme...)
- Développement des usages numériques : une opportunité pour de nombreux secteurs : e-santé, e-éducation, e-commerce (plateforme Cité commerce), e-tourisme
- Développement et structuration des filières « bois-énergie » et « construction bois », et notamment en bois local
- Elaboration d'un SCOT intégrant les problématiques de la mobilité en lien avec les assises de la mobilité sur le bassin thiernois
- Une ligne ferroviaire propriété des collectivités locales et aménagée par leurs soins

## MENACES

- Fracture territoriale selon l'impact des dynamiques métropolitaines
- Résidentialisation de l'espace rural
- Désertification médicale accentuée par les départs en retraite des professionnels de santé non anticipée
- Régression des services publics
- L'absence de politique nationale volontariste en faveur du fret ferroviaire
- Manque de maîtrise du développement des infrastructures numériques
- Fracture numérique avec les populations les plus précaires
- Fragilité de certains « outils agroalimentaires » notamment les structures laitières et l'abattoir
- Difficultés de recrutement dans la filière bois (scieries notamment)

## C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

### 1.C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

#### Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à fin décembre 2016	Etat sur le territoire de la CC Ambert Livradois Forez
UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	9	Cunlhat
	Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	73 CESP 9 PTMG (dont 3 encore en cours en août 2016)	
	Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	appel à projet équipe médicale de territoire en cours	
	Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	Nombre de contrats et part pop couverte	2015	2	





1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	9 dont 2 issues du réseau Poste	Viverols Olliergues projets : St Amant Roche Savine (la Poste) St Germain l'Herm Cunlhat
L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	<i>plus de 33 % des écoles ont un débit supérieur à 2048 Ko</i>	
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	1	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	57 encore valides pour 2016/2017 132 en cours de renouvellement	Ex Pays de Cunlhat – Pays d'Olliergues - Haut Livradois - Vallée de l'Ance : existence d'un PEDT  Pays d'Ambert - Pays d'Arlanc - Livradois Porte d'Auvergne : pas de PEDT pour la comcom

DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	4	Association Le Bief en pays d'Amber
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nbre de plateformes opérationnelles / cofinancées		0	
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017	nc	

### Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à fin décembre 2016	Etat sur le territoire de la CC Amberl Livradois Forez
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit  Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	montants engagés Etat/collectivités  Nbre de communes non couvertes	fin 2015 et 2016  fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	322,8M€ Inv 219 496 lignes FttH 15119 lignes ADSL modernisées (ensemble ancienne région Auvergne)	St Anthème St Pierre la Bourlhonne





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRAUDOIS-FOREZ

UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	4	La CUMA Rénovation du Livradois-Forez (63)
DES PROJETS DE DEVELOPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	0	
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	21 M€ Anah, 8,1 M€ FART pour 2 699 logements FART dont 2 499 propriétaires occupants	
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX. VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive Mesure 35 - Développer la méthanisation	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation) installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de lauréats	immédiat	7	PNRLF et CC du Haut Livradois
			Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	2	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTE DE  
COMMUNES AMBERT  
LIVRADOIS-FOREZ

AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	0	
LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projets concernés	Lauréats en janvier 2016	0	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr-15	0	

### Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à fin décembre 2016	Etat sur le territoire de la CC Ambert Livradois Forez
VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocity « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016	non concerné	



**Priorité 4 – Accompagner les collectivités et les territoires**

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à fin décembre 2016	Etat sur le territoire de la CC Ambert Livradois Forez
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs  Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées et montants des AE  Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020  2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	8 290 893 €  377 arrêtés 15 195 475€ engagés	

### 1.C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)

La stratégie de l'Etat a été intégrée dans la stratégie du territoire, les services de l'Etat ayant co-construit le contrat de ruralité.

### 1.C.3. Le schéma d'accessibilité aux services du Puy-de-Dôme en cours d'élaboration

Le diagnostic est en cours d'élaboration et s'appuie sur des phases de rencontres territoriales et une enquête auprès des usagers.

D'ores et déjà, les orientations ont été bâties sur la base des thèmes, proches des 6 thématiques qui nous intéressent dans le cadre du contrat de ruralité, et dont une synthèse est apportée pour la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez.

Thématiques du contrat de ruralité	Lien avec le schéma départemental d'accessibilité aux services
Accessibilité aux soins et aux services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser afin de constituer un réseau unique d'accueil social de proximité</li> <li>• Communiquer sur les évolutions des modalités d'accès à leurs services impulsées par les opérateurs dans et hors MSAP</li> <li>• Dynamiser et coordonner le renouvellement démographique des médecins généralistes</li> <li>• Améliorer l'organisation des soins afin d'optimiser le temps des médecins</li> <li>• CMS : Réorganiser les services sociaux pour une meilleure cohérence et efficacité</li> <li>• Accompagner les services de la petite enfance et les familles</li> <li>• ALSH : adapter l'offre qualitativement et quantitativement</li> </ul>
Redynamisation des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au maintien des services stratégiques (dernier commerces, maintien des officines, ...)</li> </ul>
Attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au maintien des services stratégiques (derniers commerces)</li> <li>• Internet : étudier les conditions économiques du déploiement de la fibre sur le reste du territoire</li> <li>• Mobile 2G, 3G et 4G : Veiller à une couverture plus exhaustive et suivre le développement des antennes</li> </ul>
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructurer et clarifier l'offre de mobilité départementale</li> <li>• Optimiser l'offre de transport en commun départementale / régionale</li> <li>• Améliorer et animer l'offre de covoiturage</li> </ul>
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarité des actions locales TEPCV avec le département</li> </ul>
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EHPAD : Anticiper les impacts du vieillissement sur la territorialisation de l'offre</li> <li>• EHPAD : le maintien à domicile est une priorité</li> <li>• Ecoles – Développer un nouveau maillage d'écoles accessible et pérenne sur le long terme</li> </ul>



#### 1.C.4. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Ces orientations sont cohérentes et complémentaires avec les autres dispositifs en cours sur le territoire et qui témoignent d'une tradition de coopération des collectivités locales et de leurs partenaires :

- **La charte du Parc naturel régional Livradois-Forez** dont l'ambition est « d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement » autour de 4 axes prioritaires :
  - Axe 1 : Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance
  - Axe 2 : Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants
  - Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une « autre vie »
  - Axe 4 : « Citoyen d'ici et du monde »: l'Homme au cœur du projet
- **Le SCoT Livradois-Forez**, dont le périmètre adopté en 2015 est composé des communautés de communes Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier. Actuellement en phase de diagnostic, la validation du PADD est prévue au premier semestre 2017 et le DOO fin 2017. Les premiers enjeux identifiés visent au renforcement des polarités, à la préservation des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie, et le soutien aux activités économiques du territoire notamment la filière agricole (maintien d'une agriculture de qualité, de proximité, développement de la filière bois, ....)
- Les **Programmes Locaux de l'Habitat**, élaboré à l'échelle de l'arrondissement d'Ambert en 2012, comportant un volet stratégique commun, et décliné par programmes d'actions pour chaque communauté de communes, à l'exception de la Vallée de l'Ance qui a décidé d'élaborer un PLUI, et dont les orientations stratégiques visaient déjà à conforter la centralité de la ville d'Ambert et jouant un rôle d'appui à la douzaine de bourgs-centres principaux, s'adapter au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie et agir pour la réhabilitation du parc privé ancien (luttés contre l'indignité et la précarité énergétique).
- **4 PLUI** adoptés ou en cours à l'échelle de l'arrondissement, fruits d'une coopération renforcée avec le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez et de la DDT Agence du Livradois-Forez.
- **Le programme Leader 2014-2020** dont la stratégie locale retenue au niveau régional en juillet 2015 est la suivante :  
« Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité » : Réussir le pari de la cohésion territoriale et d'une attractivité nouvelle, fondées sur :
  - la reconquête des centres-bourgs, garants d'un maillage solidaire et exemplaire ;
  - la consolidation d'une économie innovante ancrée sur le territoire et valorisant les ressources et les savoir-faire locaux ;
  - la participation des habitants à la promotion d'un art de vivre.

- **La stratégie validée à l'échelle du Pays Vallée de la Dore<sup>2</sup>**, en 2015 :
  - Un enjeu social, visant à n'exclure personne (exemple de la fracture numérique, ...) mais aussi proposer de nouveaux services à la population, qui impliquent de mieux connaître les besoins de la population, ceux des nouveaux habitants comme ceux des autochtones,
  - Un enjeu économique sur les nouvelles conditions d'emploi, les nouveaux emplois, l'affirmation de nouveaux modèles économiques au plus proche des territoires, et autour des concepts d'économie résidentielle, de silver économie, de transition énergétique, ...
  - Un enjeu culturel et identitaire, comme vecteur d'une spécificité du territoire, dans le cœur (ou l'axe) de la nouvelle Région, et l'affirmation des politiques autour de la mobilité et de l'organisation du territoire.
- **Le Contrat Local de Santé Thiers-Ambert**, signé en 2012 par l'ARS, la CPAM, les Centres Hospitaliers de Thiers et Ambert, les villes de Thiers et Ambert et le Pays Vallée de la Dore, autour de 5 orientations :
  - Promouvoir la santé auprès des différents publics (personnes en situation de précarité, populations d'origine étrangère, jeunes, scolaires, personnes âgées ou en situation de handicap, etc.) dans une approche globale et coordonnée en associant les dépistages, les vaccinations et l'éducation thérapeutique
  - Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins
  - Organiser les réponses en termes d'offre de soins hospitalière de proximité en réponse aux besoins des populations
  - Améliorer la fluidité des parcours de vie et de soins et la qualité des prises en charge des personnes âgées
  - Organiser les réponses de prévention et de soins en termes de santé mentale et d'addictions
- **Le réseau Cap Actif**, réseau des professionnels de la création et de la reprise d'entreprises du Livradois-Forez, créé à l'initiative du Parc Livradois Forez et porteur de la politique accueil 2015-2017 : « Faire un territoire une terre d'accueil durable »
- **Le Réseau Foncier Agricole du Livradois-Forez**, créé en 2005 à l'initiative du Parc Livradois Forez et de plusieurs communautés de communes du territoire, dont l'objectif est de maintenir une agriculture dynamique et créatrice d'emplois sur le territoire en collaboration avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Chambre d'agriculture.
- **Le syndicat ferroviaire du Livradois Forez**, créé en 2011, auprès de 11 communautés de communes et qui porte les missions d'entretien et valorisation de la voie ferrée Pont-de-Dore Sembadel Darsac Estivareilles, permettant le fret ferroviaire et un usage touristique. Le syndicat a bénéficié de deux Pôles d'Excellence Rural.
- Depuis 2016, **le territoire bénéficie de deux conventions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**», portées respectivement par le Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez et la Communauté de communes du Haut-Livradois. Les premières conventions ont porté sur les enjeux de rénovations énergétiques des bâtiments publics et la mobilité. De nouvelles réponses sont prévues dans le cadre de l'avenant :
  - porté par le Syndicat mixte du Parc-Livradois Forez, autour des enjeux précédents et complétés par des actions en faveur de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement la rénovation et construction énergétique de bâtiments et matériaux biosourcés et bois local.

<sup>2</sup> Le Pays Vallée de la Dore est une formation dédiée composée au 31 décembre 2016 de 11 Communautés de Communes, intégrée au sein du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez  
Contrat de ruralité Ambert Livradois-Forez – Mars 2017





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



- Présenté par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, autour de la mobilité durable, la réduction de la consommation énergétique dans l'espace public intercommunal, la conservation de la biodiversité et la valorisation des énergies renouvelables.
- **Le Centre Culturel le Bief**, initié il y a 15 ans par 6 communautés de communes, afin de favoriser l'accès à la culture, en l'absence d'équipements dédiés, et dans un objectif de médiation. Plus largement, **le Conseil Culturel de Territoire**, lieu d'échanges et de construction de la politique culturelle, composé des réseaux culturels (Association des Bibliothécaires du Livradois Forez, Ciné Parc, cinéma itinérant, Syndicat Intercommunal d'Animation Musicale, Centre Culturel le Bief) et des collectivités participe à la mise en œuvre d'une politique culturelle avec l'ensemble des pratiques artistiques.
- **La convention de partenariat entre le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez** qui réunit une commission académique annuelle faisant le bilan des actions éducatives en faveur des scolaires et les moyens mis en œuvre par l'ensemble des partenaires.
- **Le programme centres-bourgs du Parc Livradois-Forez**

Le syndicat mixte du Parc s'est donné pour objectif de « mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie ». Le programme « Habiter autrement les centres-bourgs » conduit en 2012/2013 en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre d'un appel à projets du Commissariat Massif Central du CGET et avec le soutien de l'ancienne Région Auvergne, a permis de positionner cet enjeu au cœur des réflexions des communes et EPCI et de leurs stratégies de planification et programmation : SCoT, PLH, PLUi, programme LEADER...

Un guide méthodologique « habiter autrement les centres-bourgs en massif central l'exemple du Livradois-Forez » et un cahier du Parc « habiter autrement les centres-bourgs » ont été réalisés à destination des élus du territoire.

Un des facteurs clés de la faisabilité et de la réussite de projets multifonctionnels qui associent souvent de la démolition, des réhabilitations de logements et/ou de cellules commerciales, est l'importance de la maîtrise foncière. L'EPF-Smaf Auvergne, partenaire privilégié des collectivités pour leurs actions foncières, a décidé à partir de 2015 d'aider les collectivités à mettre en place des politiques foncières anticipatrices.

Les bourgs qui bénéficient d'un accompagnement du Parc et de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez pour élaborer une stratégie urbaine, font partie des opérations ciblées par ce nouveau dispositif. La première convention foncière « opération d'ensemble » entre l'EPF-Smaf, le Parc et la commune d'Olliergues a été signée le 6 novembre 2015 depuis 3 autres communes ont élaborées leur convention foncière d'ensemble (Ambert, Châteldon et Allègre) suite à des études stratégiques de centre-bourg.

L'Office public de l'habitat et de l'immobilier social du Puy-de-Dôme (Ophis 63) est très présent sur l'ensemble du territoire du Parc, principalement en tant que bailleur social avec un patrimoine de plus de 2 000 logements situés dans 40 des 121 communes du Puy-De-Dôme le constituant, et porte actuellement des projets avec 33 logements programmés pour 2016.

Une convention a été signée le 2 juillet 2016 avec pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Parc naturel régional Livradois Forez et l'Ophis pour la revitalisation des centres-bourgs.



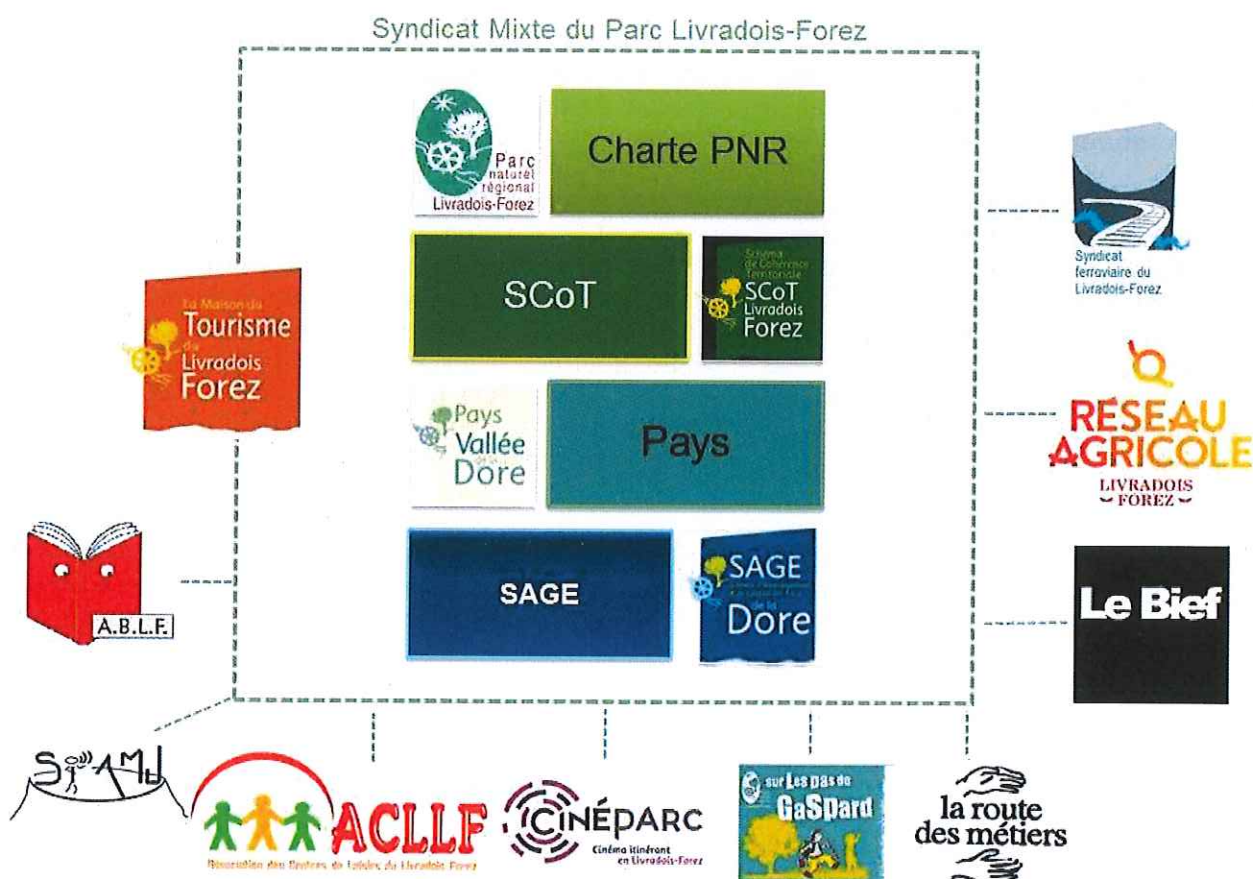
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cette convention prend toute sa place dans l'objectif de développement des territoires et de soutien aux communes et groupements de communes qui déploient leurs efforts pour la revitalisation des centres-bourgs, en s'assurant au mieux de l'efficacité économique, énergétique et sociale des investissements projetés.

Pour poursuivre et intensifier les actions sur les territoires détendus, une candidature conjointe a été élaborée par l'Association régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat, le syndicat mixte du Parc et les bailleurs présents sur le territoire, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt auprès de groupements de bailleurs sociaux.





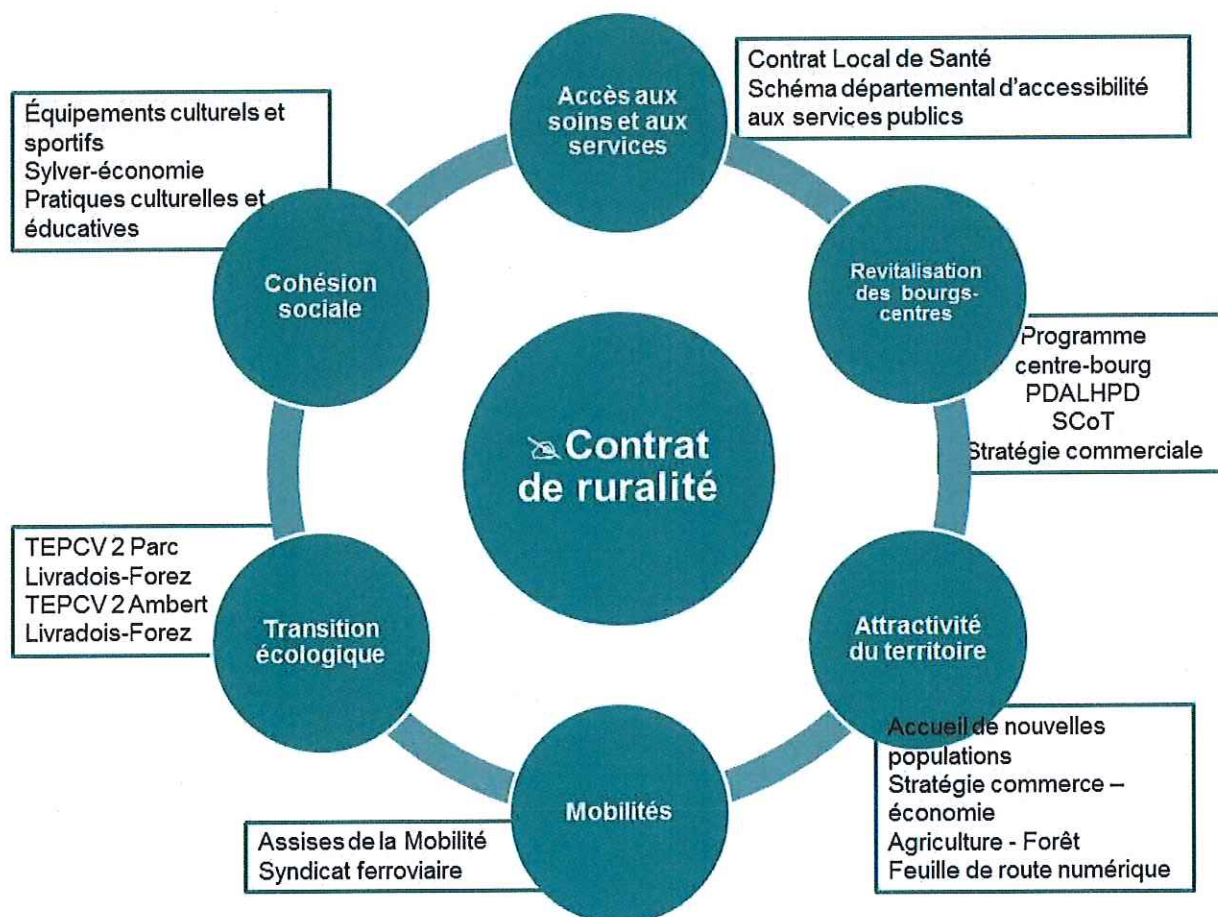


## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées et exposées ci-après).

### Le contrat de ruralité au regard des politiques publiques du territoire



Contribution de l'Etat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).



## A. Objectif et plan d'actions pour la thématique Accès aux services et aux soins

<b>ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS</b>
<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle</li> <li>• Améliorer et dynamiser l'offre de soins de premier recours / développer la prévention.</li> <li>• Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé</li> <li>• Développer de nouveaux services (mobilité, adaptation au vieillissement de la population)</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des conditions de soins de qualité et adaptés sur l'ensemble du territoire (maisons de santé pluri-professionnelles)</li> <li>• Services administratifs et lien social : maillage du territoire par des MSAP et autres services au public</li> <li>• Présence postale : maintenir la présence postale et le taux de maillage (moins de 5 kms et moins de 20 minutes en voiture)</li> <li>• Le bien vieillir sur l'ensemble du territoire : maillage des services aux seniors (aide à domicile, animations, hébergements adaptés, ...)</li> <li>• Politique enfance jeunesse : maillage du territoire par des services enfance-jeunesse (animation, ludothèques, maison de l'enfance, RAM, ALSH, crèches, ...)</li> </ul>
<p><b>Typologie de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de Maisons de santé pluri-professionnelles favorisant la coordination des professionnels de santé</li> <li>• Accompagnement des professionnels de santé dans la définition de leur projet de soin thérapeutique, système d'information partagé, ...</li> <li>• Expérimentation de la télémédecine en s'appuyant sur les projets d'équipements des EHPAD.</li> <li>• Réalisation d'un outil de communication en faveur de l'organisation médicale et visant aussi à faciliter le quotidien des professionnels de santé sur le territoire</li> <li>• Poursuite de l'implantation et/ou labélisation des maisons de services au public</li> <li>• Développement des partenariats (CAF, CARSAT, ...) dans les MSAP</li> <li>• Création d'agences postales intercommunales, relais poste, facteur guichetier, point vert</li> </ul>
<p><b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de santé pluri-professionnelle à Cunlhat</li> <li>• Maison des services labélisés (Viverols, Cunlhat, Saint-Germain l'Herm, Olliergues, ...)</li> <li>• Accessibilité des bâtiments publics</li> </ul>
<p><b>Pilotes et partenaires / animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, ARS,</li> <li>• Coordination des projets, notamment dans le cadre de la formation Pays Vallée de la Dore avec le Contrat Local de Santé</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, études et prestations d'AMO</li> <li>• Acquisition immobilière</li> <li>• Travaux de réhabilitation et de construction des nouveaux équipements</li> <li>• Travaux et aménagements extérieurs</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation</p>

## B. Objectif et plan d'actions pour la thématique revitalisation des bourgs-centres

<b>REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES</b>
<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle</li> <li>• Concevoir un aménagement et un développement territorial qui favorise le « vivre ensemble » dans les bourgs-centres</li> <li>• Redynamiser les centres-bourgs en tenant compte de la richesse bâtie et patrimoniale</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une politique commune en matière d'urbanisme et d'application du droit des sols</li> <li>• Réhabiliter/Créer des logements en centre-bourg, notamment en démontrant qu'une offre de qualité peut rendre ces derniers attractifs</li> <li>• Accompagner et développer les projets de tiers-lieux</li> <li>• Mettre en place les dispositifs et instance partenariales prévues par la loi ALUR et le projet de loi Egalité Citoyenneté (plan partenarial de gestion de la demande sociale de logement, convention intercommunale d'attribution, ...)</li> </ul>
<p><b>Typologie de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération d'ensemble dans les bourgs-centres (création, réhabilitation de logements, aménagement des espaces publics)</li> </ul>
<p><b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de deux logements sociaux dans le bourg-centre d'Olliergues</li> <li>• Rénovation d'espaces publics à Ambert : Quartier Saint-Jean – République</li> <li>• Rénovation énergétique et accessibilité de la Cité administrative à Ambert</li> </ul>
<p><b>Pilotes et partenaires / animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, EPF SMAF, Bailleurs sociaux, ....</li> <li>• Coordination des projets avec l'atelier d'urbanisme du Parc Livradois-Forez</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, études et prestations d'AMO</li> <li>• Acquisition immobilière</li> <li>• Travaux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements</li> <li>• Travaux et aménagements des espaces publics</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation</p>



### C. Objectif et plan d'actions pour la thématique Attractivité du territoire

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle</li> <li>• S'appuyer sur les ressources locales pour développer une économie durable au cœur du PNR Livradois-Forez</li> <li>• Augmenter l'attractivité du territoire pour de jeunes professionnels de santé et plus largement auprès des jeunes actifs</li> <li>• Faire du numérique un levier d'attractivité du territoire</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les entreprises et les porteurs de projets créateurs d'emplois</li> <li>• Poursuivre la politique touristique du territoire</li> <li>• Mobiliser la ressource bois et créer de la valeur ajoutée localement</li> <li>• Conforter une agriculture de montagne de qualité</li> <li>• Accompagner le développement des infrastructures numériques et de téléphonie mobile et les usages liés aux NTIC</li> </ul>
<p><b>Typologie de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création/réhabilitation de nouveaux équipements touristiques</li> <li>• Création d'une station essence</li> <li>• Création, modernisation des outils de production agricoles</li> <li>• Voieries forestières</li> <li>• Aménagement des zones d'activités</li> <li>• Développement des usages numériques (équipement numérique des écoles, e-santé, ...)</li> </ul>
<p><b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Camping d'Arlanc</li> <li>• Rénovation du chalet des gentianes au col des Supeyres</li> <li>• Rénovation de la station touristique de pleine nature des Pradeaux</li> <li>• Création d'une station-essence à Marat</li> <li>• Réhabilitation de l'abattoir à Ambert</li> <li>• Changement d'un télésiège de la station de Prabouré</li> <li>• Voieries forestières dans le cadre de la charte forestière</li> </ul>
<p><b>Pilotes et partenaires / animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, Chambres consulaires, ...</li> <li>• Coordination des projets avec la cellule Cap Actif</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, études et prestations d'AMO</li> <li>• Acquisition immobilière</li> <li>• Travaux de réhabilitation et de construction de nouveaux équipements à vocation économique</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation</p>

## D. Objectif et plan d'actions pour la thématique Mobilités

<b>MOBILITES</b>
<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la complémentarité des centralités du territoire</li> <li>• Favoriser l'ouverture du territoire sur la grande région et développer des coopérations avec les territoires voisins</li> <li>• Favoriser et développer la mobilité au sein du territoire</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'intermodalité des différentes modes de transport.</li> <li>• Apporter des outils et des réponses aux acteurs locaux en particulier en matière d'urbanisme, d'organisation de l'offre de déplacement, de développement des modes doux</li> <li>• Réduire la dépendance vis-à-vis de l'utilisation de la voiture individuelle</li> </ul>
<p><b>Typologie de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'intermodalité (animation et communication, aires de covoiturage, ...)</li> <li>• Poursuite des investissements autour de la voie-ferrée et développement de nouveaux usages.</li> <li>• Mise en place d'un Plan de Mobilité Rural</li> <li>• Développement de la mobilité « électrique » (vélo à assistance électrique, bornes de recharge, ...)</li> </ul>
<p><b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'entretien de la voie ferrée</li> <li>• Acquisition de vélo à assistance électrique et aménagement des espaces dédiés</li> </ul>
<p><b>Pilotes et partenaires / animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes, Syndicat ferroviaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, AOT, SIVU Thiers Peschadoires</li> <li>• Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission énergie et mobilités)</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, études et prestations d'AMO</li> <li>• Travaux de réhabilitation de la voie ferrée</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation</p>





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## E. Objectif et plan d'actions pour la thématique Transition écologique

TRANSITION ECOLOGIQUE
<b>Objectifs stratégiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Agir pour la qualité environnementale et la préservation du label Parc.</li><li>• Accompagner les objectifs de transition énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.</li><li>• Inciter à la mise en valeur des ressources énergétiques</li><li>• Préserver la biodiversité</li><li>• Mettre en œuvre un PCAET à l'échelle de la communauté de communes</li></ul>
<b>Objectifs opérationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réhabiliter des équipements collectifs et services</li><li>• Accompagner les collectivités dans des projets d'économie d'énergie (réhabilitation énergétique, nouvelles ressources, ...).</li><li>• Réduire la consommation énergétique dans l'espace public intercommunal</li></ul>
<b>Typologie de projets :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions inscrites dans TEPCV<ul style="list-style-type: none"><li>○ Rénovation thermique de bâtiment</li><li>○ Acquisition de vélos à assistance électrique</li><li>○ Acquisition de véhicules électriques</li><li>○ Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques</li><li>○ Mallettes pédagogiques « biodiversité » et « mobilités »</li><li>○ Bâtiments intercommunaux exemplaires</li></ul></li></ul>
<b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions TEPCV 2 (Parc Livradois-Forez, CC Ambert Livradois-Forez)</li></ul>
<b>Pilotes et partenaires / animation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes</li><li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, ...</li><li>• Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission énergie et mobilités)</li></ul>
<b>Dépenses éligibles et modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Investissements liés à la rénovation énergétique et réducteurs de consommation de GES</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation

## F. Objectif et plan d'actions pour la thématique Cohésion sociale

COHESION SOCIALE
<p><b>Objectifs stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle</li> <li>• Poursuivre le rééquilibrage en matière d'équipements culturels et de « fonctionnement ».</li> <li>• Faire de l'offre culturelle un vecteur d'intégration et de lien social ainsi qu'une ressource économique.</li> <li>• Accompagner le développement de nouveaux services notamment liés au maintien à domicile pour les personnes âgées</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès à l'offre culturelle et accompagner le développement des pratiques culturelles et artistiques</li> <li>• Accompagner la professionnalisation des acteurs culturels du territoire.</li> <li>• Favoriser l'accès au sport et ses pratiques</li> <li>• Accompagner la médiation autour du numérique pour réduire la fracture numérique</li> <li>• Accompagner le travail des associations existantes dans la professionnalisation et le renouvellement des bénévoles</li> <li>• Réfléchir à la mise en place ou la labellisation d'un centre social ou d'un équipement de vie sociale dans le cadre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale de la CAF</li> </ul>
<p><b>Typologie de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation des équipements culturels et création de nouveaux</li> <li>• Rénovation des équipements sportifs</li> <li>• Equipements numériques des écoles</li> </ul>
<p><b>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la piscine d'Ambert</li> <li>• Création d'une médiathèque tiers-lieux à Cunlhat</li> <li>• Equipements numériques des écoles</li> </ul>
<p><b>Pilotes et partenaires / animation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté de communes ou Communes</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, Rectorat, centre culturel Le Bief, la CAF</li> <li>• Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission éducation et la Formation Pays Vallée de la Dore)</li> </ul>
<p><b>Dépenses éligibles et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation des équipements culturels et sportifs</li> <li>• Acquisition de matériels</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Cf. IV Evaluation</p>



### **III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

#### **A. La gouvernance**

Un **comité de pilotage départemental** se réunira une fois par an au sein de la Préfecture en présence des représentants de la communauté de communes et des services de l'Etat.

Un comité de pilotage « intercommunal » se réunira deux fois par an et devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Il sera plus précisément composé :

- du Président de la communauté de communes et des vice-présidents désignés conformément aux 6 thématiques
- des services de l'Etat représentés par Madame la Sous-Préfète
- des Conseillers départementaux du territoire
- du Président du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et les vice-présidents concernés par les 6 thématiques
- des Maires des communes d'Ambert et Olliergues

#### **B. L'ingénierie mobilisée**

Le contrat de ruralité sera appuyé et animé par l'équipe projet suivante :

- Coordination générale et administratif : chargée de mission Pays Vallée de la Dore du Syndicat mixte du parc Livradois Forez avec l'appui technique de la sous-préfecture
- Coordination opérationnelle :
  - Directeurs Généraux des services de la communauté de communes et des communes concernées par les fiches-actions
  - Services de la préfecture et autres directions d'état dont les services de l'ARS, de l'inspection académique, de la DRAC, ...
  - Services du Conseil Départemental
- Articulation avec le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez (charte du Parc, SCoT Livradois-Forez, GAL Livradois-Forez, ....)

#### **C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

A ce jour, il existe un conseil de développement commun au sein de la Formation Pays Vallée de la Dore, appelé à évoluer compte-tenu de la place des nouvelles communautés de communes. La communauté de communes Ambert Livradois Forez devra faire le choix de se doter d'un conseil de développement ou de s'appuyer sur l'existant. La société civile œuvre notamment à l'échelle supra-communautaire, dans le cadre du programme Leader porté par le Parc Livradois-Forez, dont les membres du comité de programmation sont issus à 50% de la société civile. D'autre part, l'appui du Parc Livradois-Forez dans la rédaction et la coordination du présent contrat de ruralité témoigne de la diversité de la participation, au regard des différentes missions du syndicat mixte (cf. 1.C.4, paragraphe développant les divers outils et les modalités de coordination).

## D. Engagement de partenariat de la Caisse des dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que le connaît le pays. Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- La transition numérique en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et /ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés de projet structurants pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activités réalisée par le locataire ;

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrages concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de la communauté de communes Ambert Livradois Foez, les dispositifs suivants :

L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de Services Au Public

- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE
- Les conventions « centre bourgs de demain, pour la revitalisation des centres-bourgs,
- L'accompagnement méthodologique de Mairie-Conseils
- ...



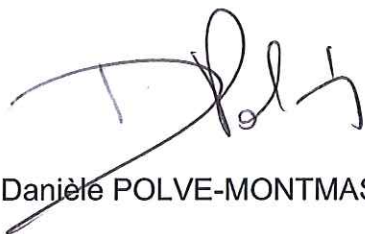
En cas de modification des périmètres de la communauté de communes, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

### Signature

Contrat établi le 15 mars 2017 à Clermont-Ferrand

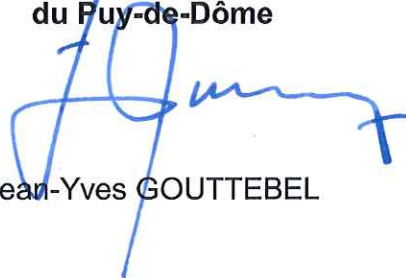
Signataires

**La Préfète du Puy-de-Dôme**



Danièle POLVE-MONTMASSON

**Le Président du Conseil Départemental  
du Puy-de-Dôme**



Jean-Yves GOUTTEBEL

**Le Directeur régional de la Caisse des  
Dépôts**



Philippe JUSSERAND

**Le Président de la Communauté de  
Communes Ambert Livradois Forez**



Jean-Claude DAURAT

**Le Président du syndicat mixte  
du Parc Livradois-Forez**



Tony BERNARD

## **E. Engagement de partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

A cet effet, le Département du Puy de Dôme est signataire du contrat de ruralité afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur l'attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ses dispositifs d'aide existants.

## **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat. Il est attendu que l'évaluation porte particulièrement sur le niveau de concertation pour chaque projet avec les partenaires identifiés.

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

## **V) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le 15 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## **VI) Modification du contrat**

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.